



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 14672

Texte de la question

M Loic Bouvard demande à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de lui préciser l'état actuel de publication et d'application du rapport de la mission confiée à l'écrivain Bernard Pingaud, qui avait déjà présidé une commission identique en 1981, et tendant à la « mise en place d'un programme national de développement de la lecture ».

Texte de la réponse

Reponse. - M Bernard Pingaud a présidé en 1981 une commission dont les travaux ont été consacrés à la vie du livre et à la promotion de l'offre et de la demande de livres. Il a été chargé, il y a six mois, d'une mission de réflexion et de proposition portant sur le développement de la lecture. Il est apparu en effet nécessaire d'améliorer les moyens propres à encourager, nationalement et regionalement, tant chez les jeunes que chez les adultes, le goût de lire. Les statistiques récemment publiées montrent la persistance d'un nombre élevé d'illettres mais également de très faibles lecteurs. M Pingaud a remis à la fin du mois de mai ce rapport intitulé « le Droit de lire ». Il y analyse la situation de la lecture en France ; il rappelle les facteurs de blocage rencontrés par les associations, les professionnels, les pouvoirs publics dans ce domaine prioritaire. Le champ de ses investigations l'amène à aborder le domaine éducatif, le domaine de la solidarité nationale, le domaine de la communication au-delà des problèmes éditoriaux et de la question fondamentale des bibliothèques. Il préconise dans ce cadre la mise en place d'un programme national de développement de la lecture. Ce rapport vient d'être publié pour être diffusé aux responsables professionnels et aux partenaires publics directement investis dans les actions de développement de la lecture. D'ores et déjà, le ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire a décidé de renforcer les moyens humains et financiers qu'il consacre à ces actions. Il a également décidé de retenir une région et deux départements pilotes pour renforcer la coordination des programmes de développement de la lecture en 1990.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Loïc](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14672

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2741